

Arrêté no 120 du Conseil général

Séance no 48 du 12 décembre 2011

Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois

- vu le message no 45 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

Arrêté :

1. Une subvention de Fr. 5'000.00 en faveur de la société Progressia pour des travaux d'isolation à l'immeuble "Rue du Doubs 14 " est accepté.
2. Le financement de cette dépense est assuré par le compte d'administration.
3. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 13 décembre 2011 (art. 9 RO).
4. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionné ci-dessus.

2336 Les Bois, le 13 décembre 2011

Conseil général Les Bois

Le président :

Le secrétaire :

G. Cattin

C. Gagnebin